



Convocation police judiciaire

Par **buzzi44**, le **30/08/2014** à **14:20**

Bonjour,

Je viens de recevoir une convocation, sans rien de plus, par un agent de la police judiciaire et, en gras, me met en avant l'article 78 du code de procédure pénal.

Puis-je, en téléphonant, en connaître le motif ? Je ne sais même pas de quoi est faite cette convocation ?

Merci d'avance. [fluo](indispensable pour avoir des réponses)[/fluo]

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **12:51**

Bonjour

le motif doit être exposé ou à défaut vous n'êtes pas tenu de comparaître.
Il appartiendra dans ce cas à l'OPJ d'obtenir l'autorisation du procureur.

Restant à votre disposition.